Commission européenne

LE PROJET POUR LES CITOYENS EUROPÉENS

Les Européens ont **leur mot à dire**

L'ENJEU, C'EST L'EUROPE
IL S'AGIT DE VOUS,

Participez au débat

Justice

Table des matières

02 **LE PROJET POUR LES CITOYENS EUROPÉENS**

04 **LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE**
05 Qui a participé à la consultation?
07 Circuler librement dans l'UE
11 Les citoyens en tant qu'individus
15 Les citoyens en tant que consommateurs
19 Les citoyens en tant qu'étudiants et professionnels
29 Les citoyens et la démocratie
33 Demande d'information et d'aide sur les droits européens
35 La citoyenneté européenne et l'avenir de l'UE

42 **LES DIALOGUES AVEC LES CITOYENS**
42 Le débat sur l'avenir de l'Europe
43 Premiers échos

Commission européenne – Direction générale Justice
http://ec.europa.eu/justice/citizen/index_fr.htm

ISBN 978-92-79-27174-8
doi:10.2838/91772
© Union européenne, 2013
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

Être à l'écoute des citoyens

En 20 ans de citoyenneté européenne, les progrès accomplis ont été nombreux. L'heure est maintenant venue de faire le point et de réfléchir à l'avenir. Les citoyens attendent des résultats concrets de l'Europe et souhaitent avoir leur mot à dire dans le débat sur son avenir.

Voilà pourquoi nous consacrons une année entière à ceux qui sont au cœur du projet européen: les citoyens. L'année européenne 2013 des citoyens est pour nous l'occasion d'être à leur écoute et de comprendre comment bâtir ensemble l'avenir de l'Union européenne.

La Commission européenne s'est déjà mise au travail: en 2012, nous avons invité tous les citoyens d'Europe à nous faire part de leurs expériences en matière de droits européens et de leurs attentes pour l'avenir. Près de 12 000 personnes et organisations ont répondu à cette initiative, ce qui en fait la plus grande consultation publique jamais organisée par la Commission.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là: nous avons également entamé une série de débats publics dans l'UE avec des citoyens de tous horizons, non seulement dans les capitales mais aussi dans des villes de taille moyenne. À chacun de ces rendez-vous, des centaines de citoyens viennent exposer leurs attentes aux représentants de la Commission, mais aussi aux parlementaires et aux membres des gouvernements nationaux et régionaux.

J'ai le plaisir de vous présenter les principales conclusions de cette consultation et les premières tendances qui ressortent des rencontres-débats. La Commission en analysera les comptes rendus lors de la préparation du rapport 2013 sur la citoyenneté et sur l'évolution de l'architecture européenne. Participez au débat!

VIVIANE REDING

Vice-présidente de la Commission européenne et Commissaire en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté

LE PROJET POUR LES CITOYENS EUROPÉENS

Aux quatre coins de l'Union européenne, les populations souhaitent exprimer leur avis sur la citoyenneté européenne et, plus généralement, sur l'avenir de l'Europe. Ils ont pu le faire grâce à deux nouvelles initiatives étroitement liées. Cette brochure propose une synthèse des points suivants:

- les réponses des citoyens à la **consultation publique sur la citoyenneté européenne**, organisée en ligne par la Commission européenne du 9 mai au 27 septembre 2012
- les **dialogues avec les citoyens**, lancés par la Commission en 2012 pour débattre avec les citoyens, sur leur lieu de vie, de leurs préoccupations et de leurs suggestions pour une Europe meilleure.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'UE, vous êtes aussi un citoyen de l'UE. La citoyenneté européenne, consacrée par les traités européens il y a 20 ans, vous accorde des **droits spécifiques** en vertu de la législation de l'UE, notamment:

- le droit de **circuler et de séjourner librement** sur le territoire de l'UE
- le droit de **ne pas être victime d'une discrimination** fondée sur la nationalité
- le droit de **voter et d'être éligible** aux élections municipales et européennes quel que soit le pays de l'UE dans lequel vous résidez
- le droit de bénéficier de la **protection des autorités diplomatiques et consulaires d'un autre État membre de l'UE si vous vous trouvez en dehors de l'UE** et que votre pays d'origine ne dispose pas de bureau de représentation local, dans les mêmes conditions que celles offertes aux ressortissants du pays européen dont dépend l'ambassade/le consulat
- le droit **d'adresser des pétitions** au Parlement européen, de faire appel au Médiateur européen, de prendre contact avec les institutions européennes
- le droit d'organiser ou de soutenir, avec d'autres citoyens européens, une **initiative citoyenne en vue de réclamer une nouvelle législation européenne**.

En tant que citoyens européens, vous pouvez faire valoir ces droits au quotidien. La Commission européenne, quant à elle, travaille à vous faciliter la vie.

L'année 2013 a été proclamée **Année européenne des citoyens** et, à ce titre, constitue une occasion unique d'inscrire la citoyenneté au cœur de l'agenda européen. Un **rapport sur la citoyenneté européenne**, tenant compte des réponses apportées par les citoyens et résumées dans cette brochure, sera publié en mai 2013. Il proposera de nouvelles initiatives visant à la promouvoir et à aider les citoyens à surmonter les obstacles qu'ils continuent de rencontrer dans l'exercice de leurs droits sur le territoire de l'UE.

Lors de la **consultation publique en ligne**, les citoyens se sont dits très attachés aux droits que leur confère l'UE, notamment dans les domaines de la libre circulation et de la politique. Ils souhaiteraient voir émerger un véritable espace européen où ils pourraient vivre, travailler, se déplacer, étudier et faire leurs achats sans être confrontés aux lourdeurs administratives ou aux discriminations. Mais, pour ce faire, il reste d'après eux un long chemin à parcourir. En effet, le respect des droits européens, en particulier à l'échelon local, ne semble pas toujours garanti. Pour tenter de résoudre ce genre de problèmes, les citoyens ont d'ailleurs émis quelques suggestions dont les principales sont reprises dans cette brochure. Pour de plus amples informations sur ces différents sujets, n'hésitez pas à examiner le rapport complet de la consultation sur le site Internet: http://ec.europa.eu/justice/report_eucitizenship_consultation.pdf

La deuxième partie de la brochure aborde quelques points saillants des **dialogues avec les citoyens**. Ces dialogues se poursuivront tout au long de l'Année européenne des citoyens, en vue des **élections européennes** de 2014. Ils nous permettront de comprendre, grâce à l'écoute, comment bâtir ensemble l'Union européenne de demain.

LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Répartition des répondants selon leur nationalité

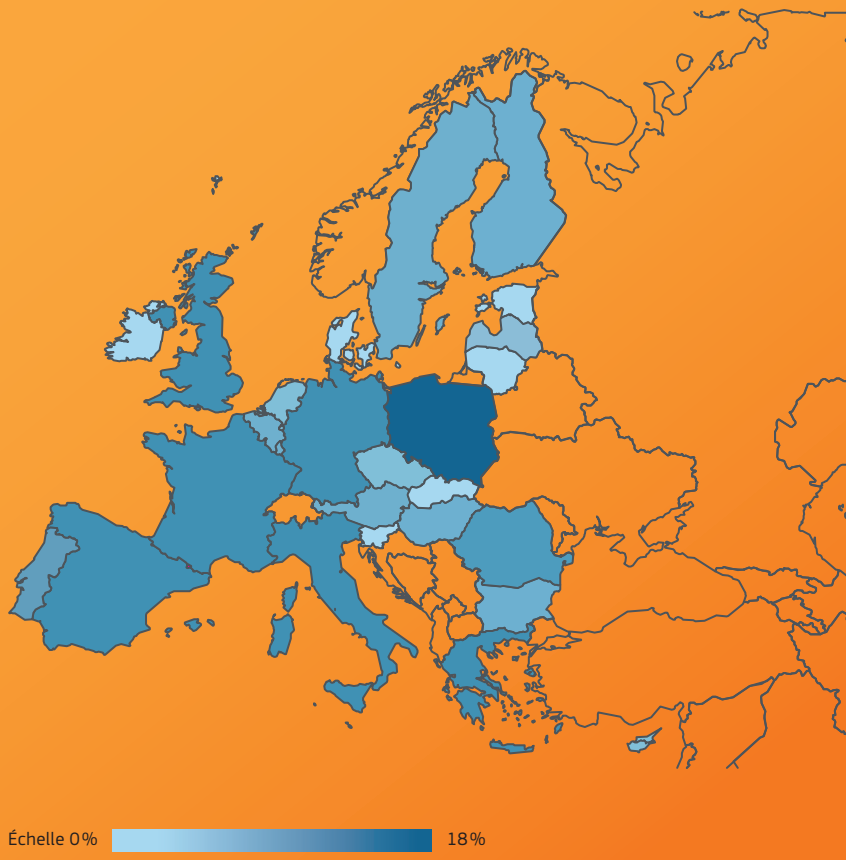

Qui a participé à la consultation?

En matière de citoyenneté européenne, les Européens veulent avoir voix au chapitre. Pas moins de **11 598 personnes ont complété le questionnaire en ligne**, dont 98% en leur nom et 2% au nom d'organisations ou d'associations. La Commission a également reçu 115 contributions au travers d'une adresse électronique spécialement créée pour cette consultation. Un tiers des questionnaires soumis émanaient d'organisations travaillant dans le domaine de la citoyenneté européenne.

La grande majorité des personnes répondant en leur nom sont des citoyens européens vivant sur le territoire de l'UE (94%). Les **nationalités** européennes représentées sont très diverses. Les Polonais ont été les plus nombreux à s'exprimer (18%), suivis des Français, des Italiens et des Allemands (8% dans les trois cas). Si l'on examine le pays de résidence des participants, les résultats sont fort semblables. Le **pays de résidence** de la majorité des participants est la Pologne (15%), puis viennent la France et l'Allemagne (8% dans les deux cas).

Les **jeunes** ont réagi à ce sondage avec enthousiasme. En effet, quelque 34% des participants ont entre 18 et 30 ans, suivis de très près par la tranche d'âge des 31-45 ans (33%). Sur l'ensemble des répondants, on compte 61% d'**hommes** et 35% de **femmes**, les 4% restants n'ayant pas mentionné leur genre.

Au total, **301 organisations ont complété et renvoyé le questionnaire**. Certaines représentent des groupes particuliers (travailleurs, étudiants, jeunes ou personnes porteuses d'un handicap); d'autres ont recueilli les idées et les préoccupations de leurs associations membres locales ou nationales.

La consultation a également suscité l'intérêt des **ressortissants de l'UE vivant en dehors de l'UE** (149 répondants) et des **citoyens non européens** (154 répondants) résidant sur le territoire de l'UE (93 personnes, établies principalement au Royaume-Uni, en Belgique et en Espagne) ou en dehors (61 répondants).

Avez-vous déjà exercé votre droit de libre circulation sur le territoire de l'UE?

		Oui	Non
	Total	**87%**	**13%**
Âge	Moins de 18 ans	78%	22%
	Entre 18 et 30 ans	91%	9%
	Entre 31 et 45 ans	90%	10%
	Entre 46 et 65 ans	83%	17%
	Plus de 65 ans	80%	20%

Avez-vous déjà résidé dans un pays de l'UE autre que celui dont vous êtes ressortissant?

		Oui	Non	Sans réponse
	Total	**48%**	**49%**	**3%**
Genre	Hommes	44%	54%	2%
	Femmes	55%	43%	2%
Âge	Moins de 18 ans	15%	82%	3%
	Entre 18 et 30 ans	54%	44%	2%
	Entre 31 et 45 ans	51%	48%	1%
	Entre 46 et 65 ans	38%	59%	3%
	Plus de 65 ans	48%	50%	2%

Circuler librement dans l'UE

Près de neuf répondants sur dix (87 %) **ont déjà exercé leur droit de libre circulation sur le territoire de l'UE.** La moitié des citoyens concernés effectue ces trajets plus d'une fois par an, 3 % font la navette entre deux pays de l'UE une fois par semaine et 1 %, tous les jours.

La plupart des répondants se déplacent au sein de l'UE pour des **raisons touristiques** (87 %) et/ou **professionnelles** (45 %, navetteurs compris). Mais les **consommateurs** (39 %), les **étudiants** (33 %), les **patients** (4 %) et les **retraités** (3 %) exercent eux aussi ce droit. En outre, le service militaire, les visites à la famille et aux connaissances sont autant de raisons supplémentaires de circuler sur le territoire de l'UE. Dans le cadre d'activités de volontariat, d'un emploi, de leurs études ou d'un stage, **les jeunes sont les plus enclins à faire usage de leur droit de libre circulation**. Les femmes (61 %) sont davantage attirées par les études à l'étranger que les hommes (44 %). Les seniors voyagent quant à eux essentiellement pour des raisons familiales ou lorsqu'ils sont propriétaires d'un bien immobilier à l'étranger. Tous les ressortissants de l'Union, quelle que soit leur nationalité, se prévalent de leur droit de libre circulation, mais certains plus que d'autres. Les citoyens de nationalité belge, danoise ou française sont ceux qui voyagent le plus au sein de l'Union, alors que 32 % des Autrichiens et des Tchèques n'ont jamais exercé leur droit de libre circulation.

«Ce sont avant tout des raisons économiques qui m'ont incité à voyager, mais j'avais aussi très envie de découvrir d'autres pays et de me rapprocher des idéaux européens.»

– Un citoyen britannique

«Rencontrer de nouvelles personnes qui m'offriront d'autres perspectives et d'autres idées pour améliorer mes conditions de vie.»

– Un citoyen slovaque

Près de la moitié des participants au sondage (48 %) **vivent ou ont vécu dans un pays européen autre que leur pays d'origine.** C'est même le cas pour plus de la moitié des femmes (55 %). La plupart des personnes qui indiquent avoir vécu dans un autre État membre de l'UE y ont séjourné moins d'un an (39 %), et un tiers (33 %), plus d'un an. Un plus faible pourcentage de répondants ont vécu en dehors de leur pays d'origine pendant plus de cinq ans (17 %) voire, pour 14 % d'entre eux, pendant plus de dix ans. L'expérience d'un séjour à l'étranger est plus fréquente chez les jeunes participants au sondage. **Un participant sur trois** (32 %) **a déclaré avoir effectué plus d'un séjour dans un pays autre que celui dont il est ressortissant.** Les réponses fournies par les participants à la question portant sur le nombre de séjours effectués à l'étranger témoignent d'une certaine homogénéité dans l'ensemble de l'UE. Il ressort tout de même que les Français (39 %), les Lettons (34 %) et les Slovaques (32 %) occupent le haut du classement parmi les répondants ayant effectué plus d'un séjour dans un autre pays de l'UE.

Bien que la liberté de circulation soit une aubaine pour les citoyens européens, certains obstacles sont encore mentionnés: **près d'un répondant sur cinq déclare avoir rencontré des problèmes lors d'un déplacement ou d'un séjour dans un autre pays de l'UE.** Ceux qui résident dans un autre pays sont particulièrement exposés à ces difficultés (27 %). Les principaux problèmes mentionnés sont les suivants:

- lenteur et manque de clarté des procédures administratives (62 %)
- méconnaissance des droits des citoyens européens par les membres du personnel des administrations locales (47 %)
- méconnaissance, par les citoyens eux-mêmes, des droits conférés par la citoyenneté européenne (19 %).

«Dans certaines municipalités, l'obtention de documents prend énormément de temps. La procédure est trop longue et devrait être raccourcie, en particulier pour les citoyens de l'Union.»

– Un citoyen italien

À ce sujet, les répondants déplorent essentiellement la complexité de la bureaucratie, notamment les traductions exigées, dont le coût est élevé. Pour les citoyens qui vivent dans un pays membre de l'UE autre que le leur, les procédures d'état civil (mariage, divorce,

certificat de domicile, naissance, patronymes) sont particulièrement laborieuses. En effet, les personnes sont parfois tenues de produire des documents qui ne sont pas délivrés dans leur pays d'origine. Se posent également les problèmes de la reconnaissance des diplômes, de la double imposition, de la distinction opérée entre les «étudiants locaux» et les «étudiants originaires d'un autre État membre de l'UE» lors de l'octroi d'un logement étudiant, ou encore les inégalités dans l'accès aux bourses et à certaines facilités financières entre les étudiants locaux et ceux qui sont originaires d'un autre État membre.

Parmi les citoyens effectuant des déplacements entre les différents pays de l'UE, seule une petite minorité (12%) déclare avoir été victime de **discriminations** en raison de la nationalité. Ces résultats sont en phase avec les **opinions exprimées par les participants concernant la venue d'autres ressortissants de l'UE dans leur propre pays**. Elles associent la liberté de circulation à la **diversité culturelle** (70%), la coexistence de **points de vue différents** (56%), l'émergence d'une **identité européenne** (56%), la **compréhension mutuelle** (54%) et la **croissance économique** (44%). En outre, d'aucuns ont déclaré que la mobilité des citoyens européens contribuait à **effacer les inégalités** entre les travailleurs des différents États membres. Elle serait, selon eux, génératrice de **nouvelles compétences** et opportunités d'**investissements**. En revanche, seuls 27% des répondants établissent un lien entre la liberté de circulation et la **croissance démographique**. Moins d'un participant au sondage sur cinq (18%) estime que l'arrivée de citoyens en provenance d'un autre État membre de l'UE est source de problèmes. Les principales préoccupations exprimées à cet égard portent sur le **partage de ressources limitées** comme l'**enseignement** et les **soins de santé**.

«La mobilité des citoyens européens peut être source, sur le marché de l'emploi, d'un apport en expérience, en connaissances et en compétences qui rendront les entreprises plus performantes.»

– Un citoyen chypriote

IDÉES ÉMISES PAR LES CITOYENS

Voici quelques suggestions des participants à la consultation:

- l'harmonisation des formats de documents européens, indépendamment de la langue et de l'État membre dans lesquels ils sont délivrés
- l'instauration d'une carte d'identité européenne
- l'amélioration des services d'aide dans le pays d'accueil
- la formation du personnel des administrations locales
- la création d'un outil en ligne pour l'échange de bonnes pratiques entre concitoyens
- une meilleure visibilité des organismes à contacter en cas de problème.

Les enfants et les adultes vulnérables accusés d'avoir commis un délit devraient-ils bénéficier d'une protection (à savoir, la garantie d'un procès équitable) qui s'appliquerait dans tous les États membres?

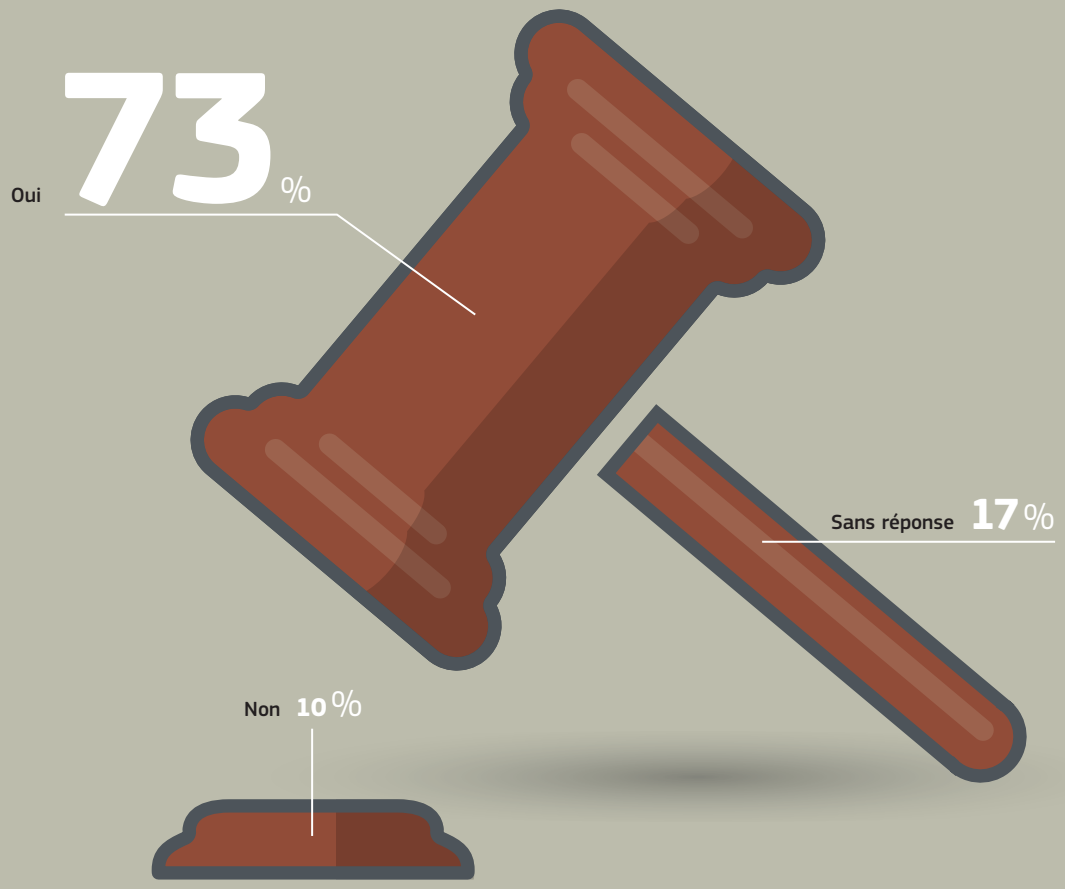

Les citoyens en tant qu'individus

Parmi les participants, 2 % ont fait état de **problèmes liés à la garde des enfants** dans un autre pays de l'UE, tandis que 57 % n'ont jamais été confrontés à ce genre de situation. Notons qu'une minorité non négligeable ne s'est pas prononcée (41 %). Les difficultés portent principalement sur la législation applicable lorsque les parents ne sont pas de même nationalité. De plus, d'autres problèmes peuvent surgir lorsque certains pays de l'Union ne reconnaissent pas des statuts juridiques reconnus dans d'autres comme, par exemple, celui des couples homosexuels.

«Je suis divorcé et j'ai trois enfants merveilleux mais il n'existe aucune règle commune en matière de garde partagée. C'est terrible.»

– Un citoyen italien

«Pour les couples mixtes, il est très difficile de parvenir à un accord à cause de la distance, des barrières linguistiques, du choix de la juridiction compétente, etc.»

– Un citoyen français

Environ 73 % des personnes interrogées sont favorables à l'idée d'**octroyer une protection (à savoir, la garantie d'un procès équitable) aux adultes vulnérables et aux enfants**, applicable dans tous les États membres. Le principal argument avancé par ceux qui ne partagent pas cette opinion est que tous les individus doivent être traités sur un pied d'égalité. Par conséquent, de tels droits et une telle protection ne doivent pas être réservés à un certain groupe mais s'appliquer à tout le monde. D'autres répondants sont d'avis de laisser chaque État trancher la question.

«Pas seulement les adultes vulnérables et les enfants, mais tous les citoyens de l'UE!»

– Un citoyen néerlandais

«Peut-être que la majorité des pays de l'UE offre déjà ces garanties, mais si ce n'est pas le cas, il faudrait procéder à une harmonisation des bonnes pratiques.»

– Un citoyen bulgare

Environ 71 % des répondants pensent qu'une **compensation financière** devrait être versée aux personnes qui ont été **victimes d'un délit** sur le territoire de l'UE, quel que soit leur lieu de résidence. Ceci dit, les avis divergent lorsqu'il s'agit de déterminer qui procédera au remboursement (l'État, l'auteur du délit ou une assurance privée).

«Oui, toutes les victimes devraient avoir droit à des indemnités quels que soient le lieu et l'auteur du délit.»

– Un citoyen portugais

«Chacun devrait prendre ses dispositions auprès de son assureur pour pouvoir faire face aux infractions "classiques", dans son pays de résidence ou dans un autre État membre.»

– Un citoyen britannique

«Nous avons encore un long chemin à parcourir avant que tous les États membres de l'UE offrent une protection suffisante à l'ensemble des suspects et prévenus. Chaque année, nous recensons des centaines de dossiers dans lesquels les citoyens européens se voient refuser l'aide d'un interprète ou l'assistance juridique, ou ne reçoivent aucune information sur leurs droits. Pourtant, ces droits s'avèrent particulièrement importants dans un pays étranger. [...] Nous espérons que la Commission continuera de collaborer avec le Parlement et le Conseil à l'élaboration de directives efficaces pour les mesures complémentaires visant à renforcer les droits des milliers de citoyens arrêtés chaque année dans l'UE.»

– Une organisation

«Je pense que tous les citoyens de l'Union doivent être traités sur un pied d'égalité dans tous les États membres de l'UE.»

– Un citoyen grec

IDÉES ÉMISES PAR LES CITOYENS

Même si la majorité des répondants estiment que les victimes de délits doivent être traitées sur un pied d'égalité dans tous les États membres et devraient avoir droit à une compensation, ils ne semblent pas s'accorder sur la forme exacte qu'elle devrait prendre:

- certains pensent qu'il revient à l'État de verser ces indemnités
- d'autres estiment qu'elles doivent être acquittées par l'auteur du délit ou, en cas d'infraction mineure, par une assurance privée.

Avez-vous déjà rencontré des problèmes lors de l'ouverture d'un compte en banque dans un autre pays de l'UE?

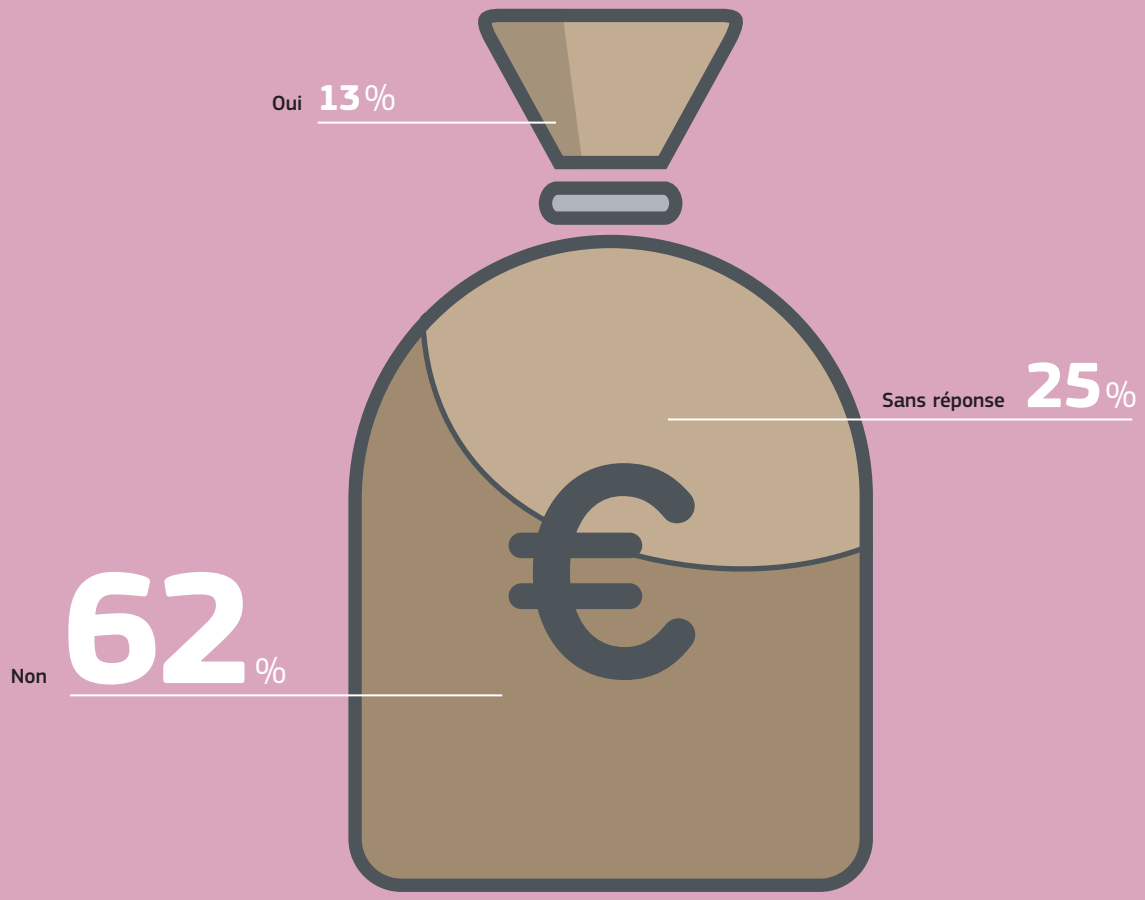

Les citoyens en tant que consommateurs

Près d'un participant sur quatre à la consultation (24 %) **déclare avoir rencontré des problèmes lors d'un achat en ligne effectué dans un autre pays de l'UE.** En effet, il arrive que les entreprises refusent d'expédier leurs produits vers certains pays de l'UE ou n'acceptent pas certaines cartes bancaires ou de crédit. Dans d'autres cas, ce sont les frais d'envoi qui sont tout simplement trop élevés. Il s'avère aussi parfois difficile de faire valoir la garantie pour des raisons de coûts. De plus, certains sites de vente en ligne exigent un numéro de téléphone ou une adresse postale devant respecter un format bien précis, d'où l'impossibilité de saisir toutes les informations demandées si l'on habite dans un autre pays.

«De nombreux sites Internet n'expédient pas leurs produits dans le pays où j'habite.»

– Un citoyen portugais

«Pour réserver l'hôtel en utilisant un moyen de paiement sécurisé et bénéficier d'une ristourne, il était nécessaire d'être titulaire d'un compte bancaire dans le pays de destination.»

– Un citoyen belge

La **coexistence de plusieurs régimes d'imposition** peut être source de difficultés pour les consommateurs qui font leurs achats dans d'autres pays de l'UE, en particulier dans un contexte professionnel.

Un citoyen sur dix (13 %) **rencontre des difficultés lors de l'ouverture d'un compte bancaire dans un pays de l'UE autre que le sien.** En effet, les banques demandent des documents et garanties que les personnes nouvellement installées peuvent difficilement se procurer, lorsque cela ne leur est pas tout simplement impossible. C'est un problème particulièrement fréquent chez les citoyens qui ont résidé dans un pays de l'UE autre que leur pays d'origine (22 %).

Certaines banques exigent de leurs clients potentiels qu'ils aient résidé dans le pays pendant un laps de temps déterminé et/ou qu'ils fournissent leurs antécédents en matière de crédit. Cela peut être un inconvénient majeur pour les personnes qui doivent ouvrir un compte bancaire en vue d'acheter ou de gérer une propriété immobilière à l'étranger, mais ne comptent pas s'enregistrer comme résidents permanents dans le pays concerné.

«Les banques ne tiennent pas compte des revenus accumulés dans un autre pays, elles n'acceptent pas, en guise de garantie, une propriété immobilière située à l'étranger [et] ne vous octroient pas non plus de prêt si vous voulez acheter un immeuble à l'étranger.»

– Un citoyen polonais

«Tant que vous avez un emploi, tout va bien, mais dans le cas contraire, les choses se compliquent. Or, toute personne devrait avoir le droit d'être titulaire d'un compte bancaire.»

– Un citoyen grec

La plupart des répondants (60 %) n'ont pas eu de mal à **acquérir une propriété immobilière**, mais nombreux sont ceux qui se sont abstenus de répondre à cette question (37 %). En revanche, pour une faible minorité de participants au sondage (3 %), cet achat immobilier a été semé d'embûches. Certains déclarent avoir été victimes de discriminations liées à leur nationalité dans leurs démarches d'acquisition à l'étranger, en particulier dans les États membres méditerranéens ou d'Europe de l'Est.

«Pas facile de s'y retrouver lorsqu'on ne connaît pas les procédures locales et qu'on ne sait pas où trouver les bonnes informations. [...] Notaire indispensable dans certains pays et pas dans d'autres, frais et taxes à prévoir, documents obscurs à signer, etc.»

– Un citoyen suédois

Autre casse-tête: obtenir un prêt dans le pays de l'UE où se situe le bien immobilier que l'on souhaite acquérir alors qu'on n'y travaille pas et qu'on n'y habite pas. Les banques sont souvent peu enclines à tenir compte des revenus et autres avantages financiers accumulés dans un autre État membre. De même, les citoyens ont parfois du mal à obtenir un crédit hypothécaire dans leur propre pays pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à l'étranger. Les procédures peuvent être longues, la marche à suivre peu évidente et la communication difficile en raison des barrières linguistiques.

IDÉES ÉMISES PAR LES CITOYENS

- mieux informer et protéger les consommateurs qui effectuent leurs achats en ligne
- améliorer les services de livraison des produits achetés en ligne dans un autre pays de l'UE
- faciliter l'obtention d'une indemnisation en relevant le seuil du montant minimum à partir duquel la procédure européenne de règlement des petits litiges s'applique
- rendre possible l'utilisation de n'importe quelle carte bancaire ou de crédit européenne lors d'un achat en ligne sur le territoire de l'UE.

Avez-vous déjà étudié ou suivez-vous actuellement vos études dans un pays de l'UE autre que le vôtre?

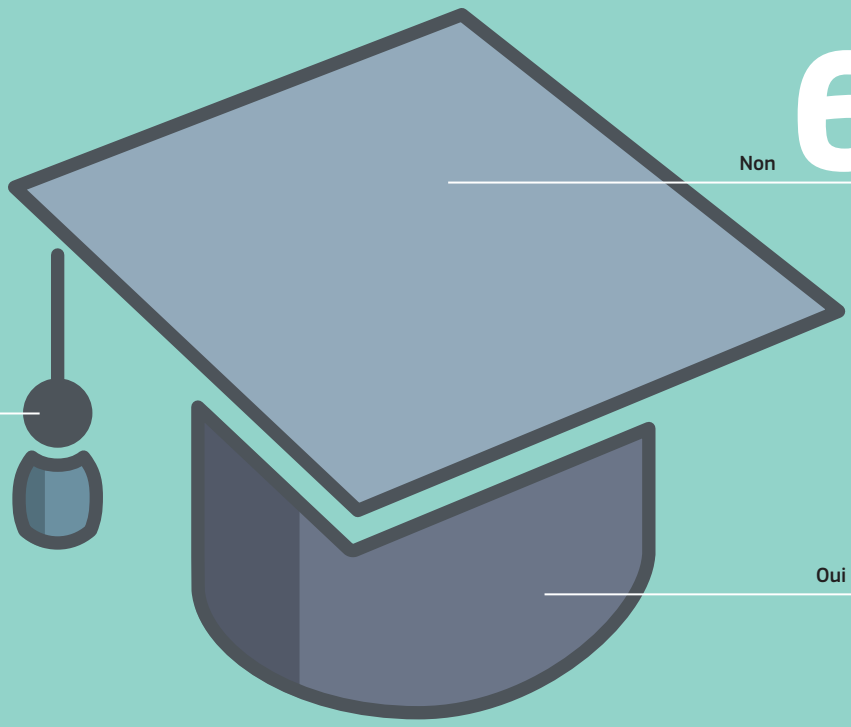

Les citoyens en tant qu'étudiants et professionnels

Près d'un tiers des participants au sondage (31 %) **étudient ou ont étudié dans un autre pays européen**, la proportion de femmes (40 %) dépassant largement celle des hommes (25 %). Près de la moitié des jeunes entre 18 et 30 ans mentionnent une période d'études à l'étranger.

«La communication entre les deux universités (Rome et Stockholm) a été plutôt laborieuse. Résultat: je n'ai obtenu qu'une maigre bourse et ai eu beaucoup de mal à définir un programme de cours cohérent.»

– Un citoyen italien

Concernant l'impact de la venue d'autres étudiants européens dans leur pays, la plupart des participants considèrent que c'est un enrichissement culturel (74 %), suivis de près par ceux qui entrevoient la perspective du multilinguisme (65 %) puis par ceux qui estiment qu'il s'agit d'une source d'apprentissage (39 %). Seuls 5 % des répondants voient ces étudiants étrangers comme un obstacle à leur parcours éducatif (principalement du fait qu'ils doivent partager les ressources mises à leur disposition avec un plus grand nombre de personnes).

Avez-vous eu des difficultés à faire reconnaître votre période d'études?

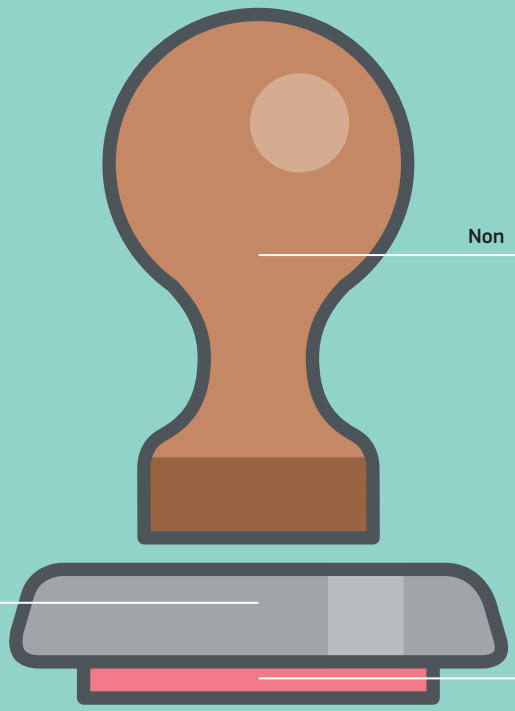

Non **74** %

Oui **21** %

Sans réponse **5** %

Certains participants affirment que côtoyer des personnes ayant des **points de vue différents** est très enrichissant. En effet, ils considèrent ces échanges comme faisant partie intégrante du parcours éducatif, offrant des **expériences positives** et des **compétences nouvelles** (connaissances linguistiques, ouverture d'esprit, multiculturalisme) aux étudiants locaux et étrangers.

«Les étudiants étrangers nous font découvrir certaines facettes de leur culture hors de leur propre pays et font à leur tour connaissance avec une culture nouvelle.»

– Un citoyen suédois

«Lorsque nous examinons l'histoire, la géographie ou l'actualité internationale sous un seul angle de vue, il nous manque le recul qu'un regard extérieur peut apporter.»

– Un citoyen irlandais

Environ un répondant sur cinq (21 %), étudiant ou ancien étudiant, a rencontré des difficultés pour faire reconnaître un séjour académique dans un autre pays de l'UE. Les principales difficultés évoquées portent sur les démarches administratives (obligation de faire traduire certains documents officiels) et les délais rapides dans lesquels les informations demandées doivent être transmises.

«Mon université me demandait de communiquer les crédits que j'avais accumulés alors que l'université d'accueil n'avait pas encore traité mes résultats.»

– Un citoyen allemand

Avez-vous déjà recherché un emploi dans un pays de l'UE autre que le vôtre?

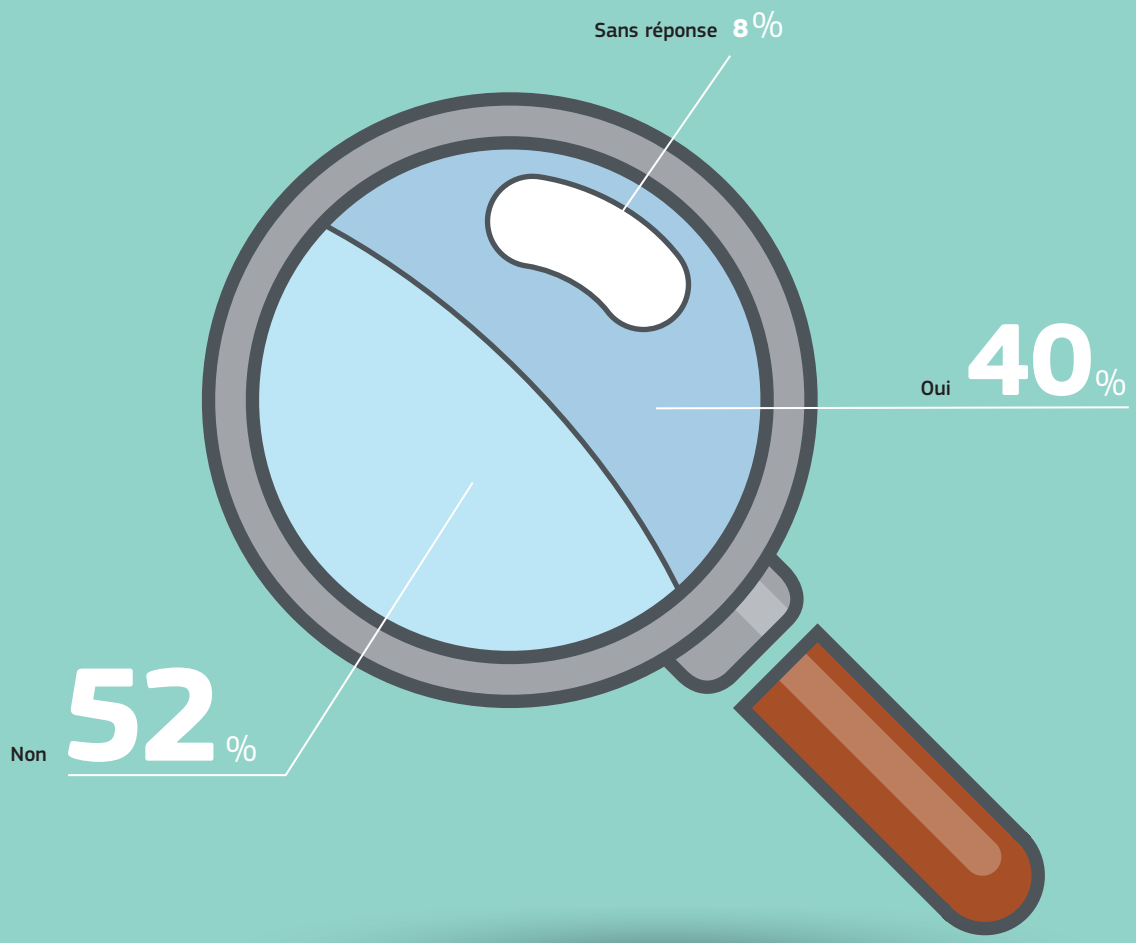

Un pourcentage important de répondants (40%) ont déjà recherché un emploi dans un autre pays de l'Union. Près d'un quart d'entre eux (24%) indiquent avoir rencontré des difficultés lors de leur recherche d'emploi dans l'administration publique d'un autre État membre, notamment parce qu'ils ne possédaient pas la nationalité du pays d'accueil ou parce qu'ils n'y vivaient pas depuis assez longtemps. Quelques répondants soulignent l'absence d'information et le manque de transparence dans les procédures de recrutement.

«Pour décrocher un emploi dans la fonction publique en France, il est nécessaire de passer des concours fortement marqués par une dimension culturelle qui avantage les Français et ne reflète pas forcément la capacité du candidat à occuper le poste en question.»

– Un citoyen britannique

«Passer des entretiens, synchroniser la recherche d'un emploi avec celle d'un logement et d'une école et veiller à ce que les enfants se familiarisent avec une nouvelle langue, tout cela demande beaucoup d'efforts.»

– Un citoyen espagnol

Il ressort du sondage que la tranche des 18-45 ans (47%) est plus susceptible de rechercher un emploi dans un autre pays de l'UE que celles des 46-65 ans (29%) ou des plus de 65 ans (20%).

Avez-vous touché des indemnités de chômage de votre pays d'origine lors de votre recherche d'emploi dans un autre État membre?

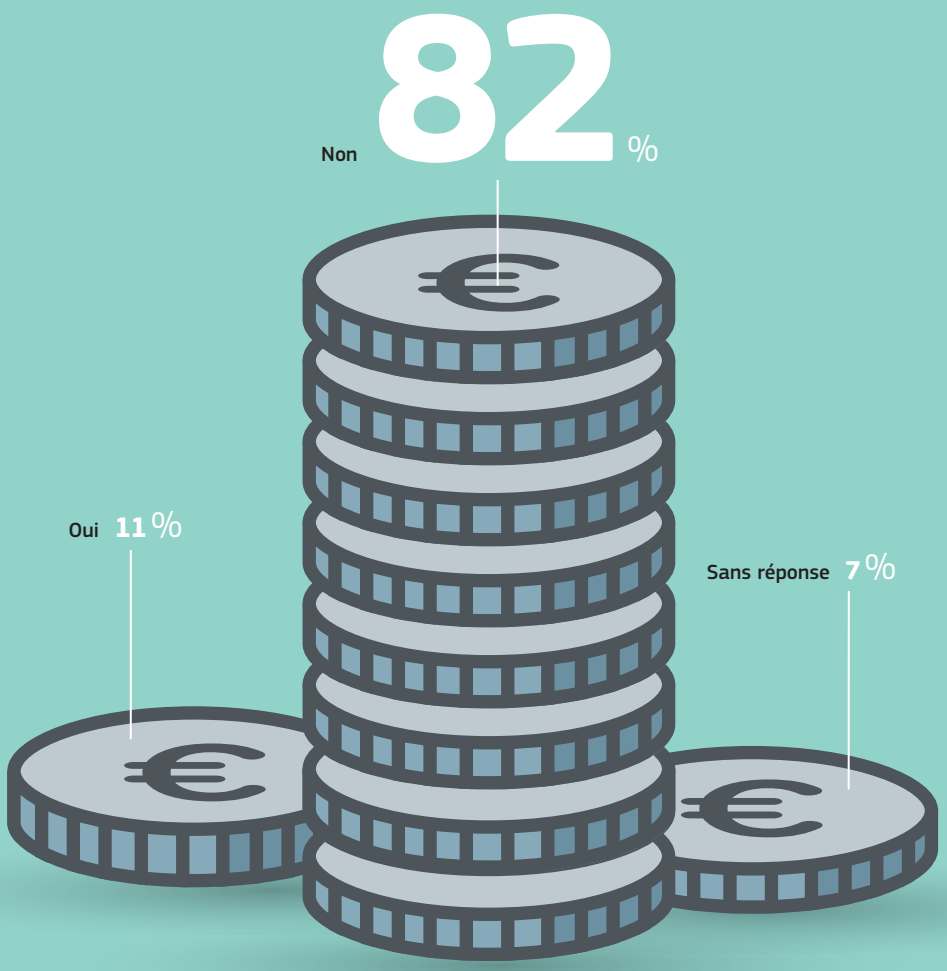

Plus du tiers des personnes interrogées (36 %) estiment que les barrières administratives pourraient les faire renoncer à rechercher du travail dans un autre État membre de l'UE. Les autres facteurs de dissuasion sont:

- l'**incertitude quant au mode de calcul des charges fiscales** dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine et, par conséquent, la difficulté d'évaluer sa situation financière
- la barrière de la langue
- les **écarts salariaux** et la crainte de voir son salaire revu à la baisse dans son pays d'origine une fois le séjour à l'étranger terminé
- l'accès au système de sécurité sociale
- le fait de renoncer à sa famille, ses amis et ses attaches dans le pays d'origine.

«Mon enfant est handicapé et je ne suis pas sûre qu'à l'étranger il pourrait bénéficier de la même qualité d'enseignement et de soins.»

– Un citoyen néerlandais

Un peu plus d'une personne interrogée sur dix (11 %) parmi celles qui ont recherché un emploi à l'étranger a pu bénéficier d'**indemnités de chômage** versées par son pays d'origine. Mais pour la plupart (82 %), ce n'était pas le cas.

«En France, je percevais des indemnités de chômage jusqu'à ce que je parte m'installer en Écosse pour y chercher du travail. Je n'ai reçu aucune aide, ni ici, ni à l'étranger, comme si j'étais citoyen de nulle part. Ça a été très dur.»

– Un citoyen français

Selon vous, pendant combien de temps votre pays d'origine devrait-il verser des indemnités de chômage?

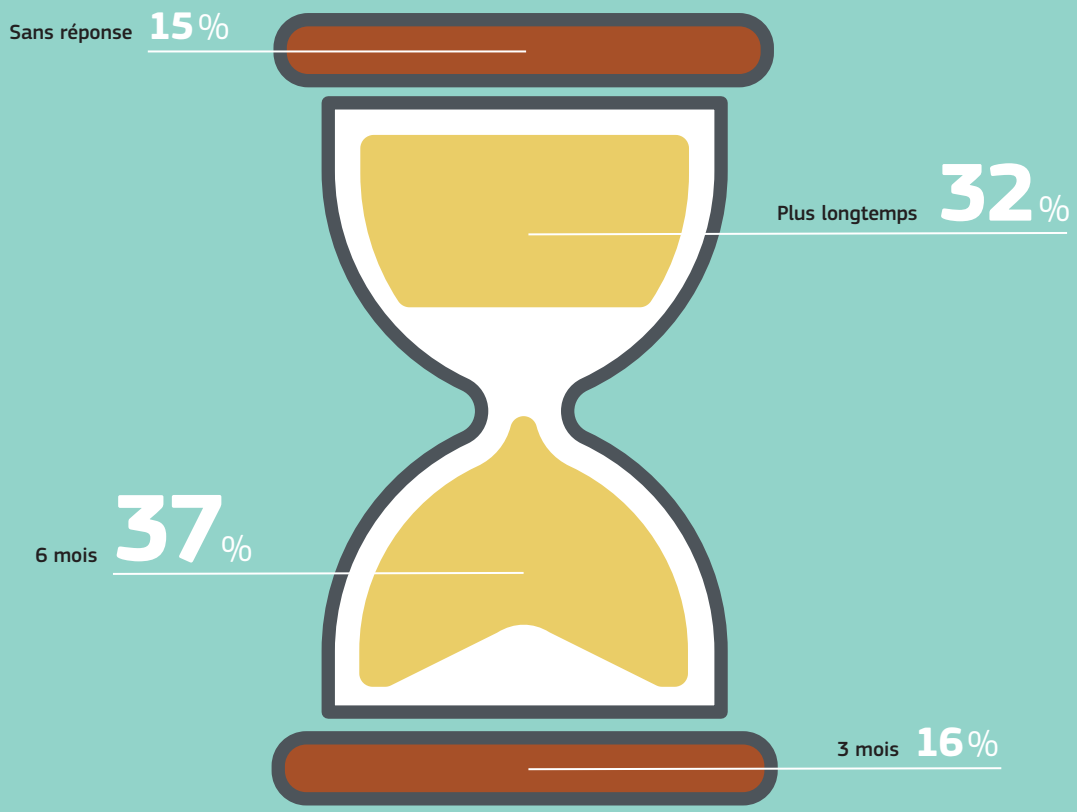

Certains citoyens estiment injuste, après avoir payé leurs impôts dans leur pays d'origine, d'avoir été **privés des indemnités de chômage** pour la simple raison qu'ils déménageaient dans un autre pays de l'Union. Les personnes qui avaient recherché un emploi dans un autre État membre ont été invitées à répondre à une question portant sur la durée de versement des indemnités de chômage par le pays d'origine. Un peu plus du tiers d'entre elles (37 %) ont répondu qu'une période de six mois était idéale et un pourcentage relativement similaire (32 %) ont indiqué qu'une période plus longue leur semblait plus appropriée. Seule une faible minorité de répondants (16 %) se sont prononcés en faveur d'une période de trois mois.

«Dans mon pays, j'étais sans emploi. J'ai décidé de tenter l'aventure dans un autre État membre car je bénéficiais des indemnités de chômage. Malheureusement, comme je résidais à l'étranger, les versements étaient limités à une durée de trois mois. Mais j'ai eu de la chance car j'ai décroché un emploi en moins de trois mois.»

– Un citoyen espagnol

En tant que citoyen européen, vous jouissez de droits vous permettant de faire entendre votre voix au sein de l'UE. Par quel biais seriez-vous le plus susceptible de vous exprimer? Veuillez cocher une ou plusieurs options parmi les propositions suivantes:

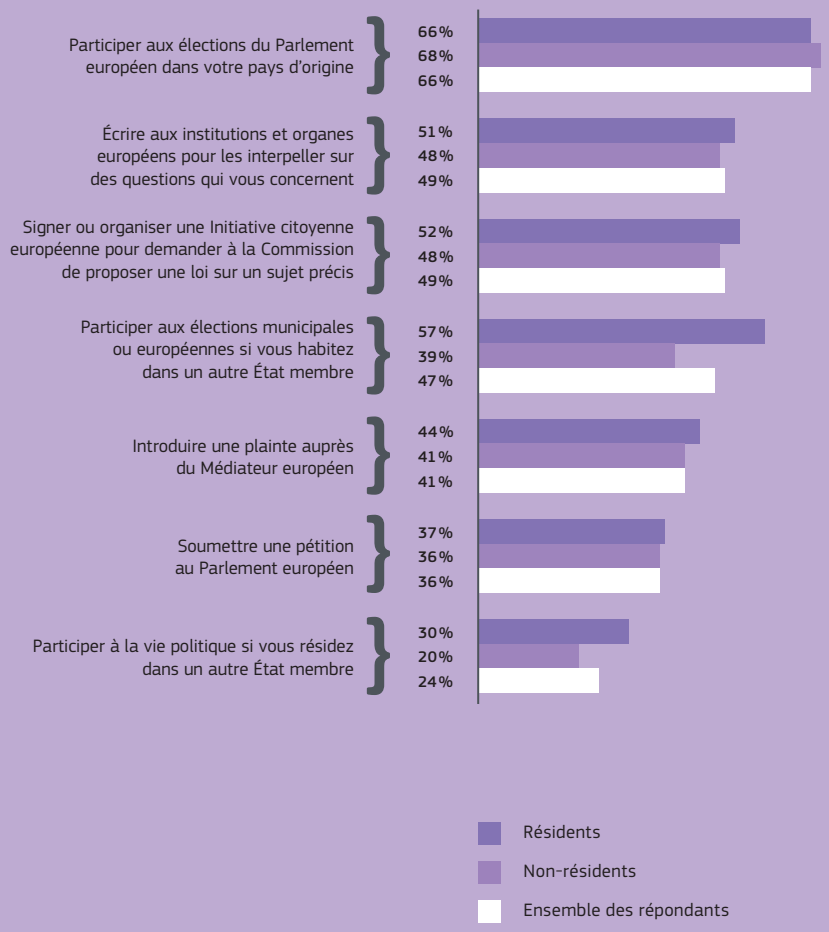

Les citoyens et la démocratie

La majorité des répondants (66 %) a déclaré que la participation aux élections du Parlement européen dans leur pays d'origine constituait leur mode d'expression privilégié dans les affaires européennes.

Plus de la moitié pense qu'un programme politique tourné vers une amélioration du quotidien des citoyens de l'UE (58 %) ou le renforcement de l'économie européenne (52 %) les inciterait à participer aux élections européennes. Près de la moitié de ces personnes (47 %) serait favorable à un programme européen d'élimination des disparités sociales et à une action visant à mieux faire entendre la voix de l'Europe sur la scène internationale (46 %). Un citoyen sur quatre affirme que la présentation d'un candidat intéressant aux élections des députés européens ou au poste de président de la Commission européenne serait une source de motivation.

Pour faire entendre leur voix auprès des instances européennes, les citoyens privilégient les moyens suivants:
- participer aux élections du Parlement européen dans leur pays d'origine (66 %)
- signer ou organiser **une Initiative citoyenne européenne** pour demander à la Commission de proposer une législation sur un sujet précis (49 %)
- **écrire aux organes européens** pour les interpeller sur des questions qui les concernent (49 %)
- participer aux élections municipales ou européennes s'ils habitent dans un autre État membre (47 %).

Les répondants ont évoqué d'autres méthodes d'intervention dans le débat européen:
- introduire une plainte auprès du **Médiateur européen** (41 %)
- soumettre une pétition au **Parlement européen** (36 %)
- participer à la **vie politique** s'ils résident dans un autre État membre (24 %).

Comme l'indique le graphique, les citoyens qui résident ou ont résidé dans un autre État membre (*«les résidents»*) sont plus enclins à faire usage de leur droit de vote aux élections européennes ou municipales dès lors qu'ils s'installent dans un autre État membre (57 %) que les autres citoyens (47 %) n'ayant jamais résidé à l'étranger (*«les non-résidents»*).

Si vous deviez vous installer dans un autre État membre, pensez-vous qu'il serait normal que vous obteniez le droit de vote aux élections nationales du pays d'accueil?

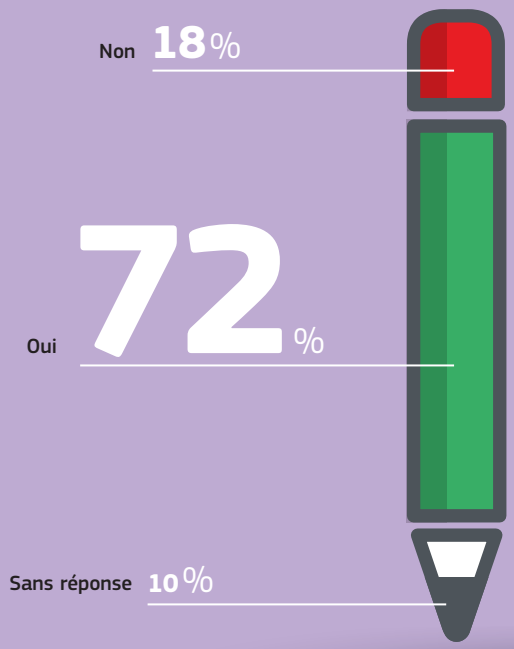

Si vous deviez vous installer dans un autre État membre, pensez-vous qu'il serait normal que vous perdiez votre droit de vote aux élections nationales du pays dont vous êtes ressortissant?

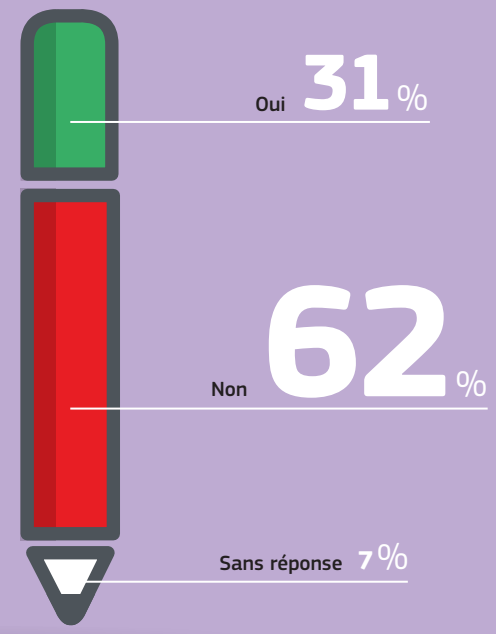

Une majorité de répondants (72 %) **pense que le droit de vote devrait leur être accordé aux élections nationales du pays européen dans lequel ils résident.** Selon eux, ce droit de vote serait synonyme d'une meilleure intégration, d'une absence de discrimination entre les citoyens européens, et leur conférerait le droit démocratique de contribuer à des politiques qui influencent leur vie au quotidien. De nombreux participants estiment également que s'ils n'ont pas le droit de choisir leurs représentants politiques, ils ne devraient pas payer d'impôts.

«Imposition et représentation vont de pair. Qui paie des impôts dans un pays doit pouvoir choisir les élus qui siégeront au Parlement de ce pays. Si vous payez des impôts dans deux pays, vous devez pouvoir voter dans les deux.»

– Un citoyen britannique

Plus de six personnes sur dix (62 %) pensent qu'il n'y a aucune raison qu'elles soient privées de leur droit de vote dans leur pays d'origine simplement parce qu'elles habitent dans un autre pays de l'UE. Mais une minorité non négligeable (31 %) est d'avis que, dans certaines circonstances, une telle mesure n'est pas infondée. Les hommes et les personnes n'ayant jamais vécu dans un autre pays de l'UE sont plus enclins à accepter d'être privés de leur droit de vote que les ressortissants européens vivant hors des frontières de l'UE. Certains participants ont indiqué que les citoyens qui s'expatrient dans un pays étranger restent concernés par de nombreuses décisions prises dans leur pays d'origine, en matière de fiscalité, de régime de retraite et de sécurité sociale, par exemple. De plus, les moyens de communication modernes leur permettent de rester aisément informés de ce qui se passe «chez eux».

«La perte du droit de vote dans le pays d'origine ne se justifie que si on l'acquiert dans le pays d'accueil. Et encore, ça dépend de la durée du séjour. Si celle-ci ne dépasse pas un an, je ne vois pas pourquoi il faudrait être privé du droit de vote.»

– Un citoyen allemand

Seule une faible minorité de participants au sondage reconnaissent que leur nationalité leur a posé problème dans le cadre de l'exercice de leurs droits politiques de citoyens européens. Une majorité (69 %) n'a en effet jamais rencontré ce type de difficultés et un peu moins d'une personne sur quatre (23 %) ne s'est pas prononcée.

Les principaux **obstacles à la participation démocratique** évoqués par les répondants sont:

- **la perte du droit de vote** dans leur pays d'origine, sans pour autant l'acquérir dans le pays d'accueil
- **la lourdeur des démarches** nécessaires à l'obtention des documents électoraux
- **le manque d'information du personnel** des administrations locales
- **le manque d'information** dans des langues autres que la langue locale
- **le manque d'information** sur le droit de vote aux élections européennes lorsqu'on réside dans un autre État membre de l'UE.

Les citoyens européens vivant en dehors des frontières de l'UE ont également signalé qu'il leur était difficile de participer aux élections européennes, leur pays d'origine ne déployant pas les moyens techniques appropriés.

IDÉES ÉMISES PAR LES CITOYENS

Plusieurs suggestions ont été apportées en vue de surmonter les obstacles à une participation des citoyens à la vie démocratique:

- abroger toute loi nationale exigeant qu'un citoyen vivant à l'étranger soit privé du droit de vote dans son pays d'origine
- fournir des informations plus complètes sur les droits électoraux
- développer le vote électronique.

Demande d'information et d'aide sur les droits européens

Pour obtenir les informations souhaitées en matière de droits européens, environ la moitié des participants au sondage se fient à la télévision (52%) **et aux sites Internet des réseaux sociaux** (49%). Cependant, on remarque des différences d'un pays à l'autre. Dans 13 pays de l'UE, les personnes interrogées ont une préférence pour la télévision. Cela va de 42% des répondants au Luxembourg à 64% à Malte. Mais les sites des réseaux sociaux arrivent en tête dans 13 autres États membres de l'UE, avec des chiffres allant de 34% au Royaume-Uni à 68% en Grèce. Environ 34% des citoyens sont favorables à la création d'un forum de discussion en ligne («Europedia») sur lequel ils viendraient partager leur expérience et discuter des droits européens. Une minorité significative de répondants ont recours à la radio (28%) et aux brochures d'information (24%). Moins d'un cinquième (17%) serait favorable à l'utilisation d'affiches informatives et une sur dix (10%) affirme ne pas souhaiter plus d'information.

La Commission européenne a mis en place un site Internet (L'Europe est à vous) qui vous informe de vos droits et des règles et procédures nationales afin de vous aider à faire usage de vos droits dans votre pays de résidence. Par quel autre biais souhaiteriez-vous obtenir des informations sur vos droits en tant que citoyen européen?

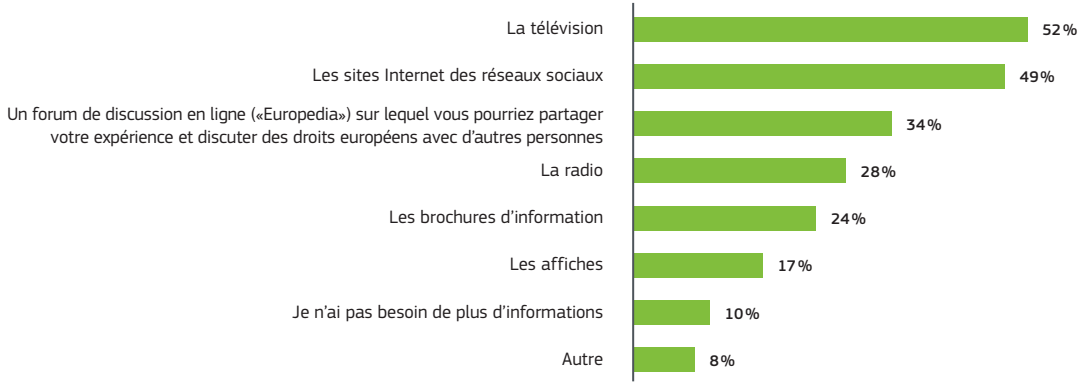

Plus de six participants sur dix (63 %) souhaiteraient pouvoir consulter un site Internet afin de savoir s'il est préférable de faire appel aux instances locales, nationales ou européennes pour résoudre leur problème. La moitié des répondants (50 %) estime que les nouveaux arrivants dans un pays de l'Union devraient pouvoir s'adresser à un organisme national capable de les aider dans leurs démarches. Quant aux services d'aide et d'information sur l'UE tels que SOLVIT, les centres d'information Europe Direct et le site de conseil L'Europe est à vous, ils semblent méconnus de la plupart des répondants au sondage. D'aucuns ont aussi mentionné que les questions ou plaintes adressées à ces services restaient souvent sans réponse. D'autres ont fait part de leur perplexité lorsqu'ils étaient confrontés à un problème lié au droit européen, ne sachant pas s'ils devaient plutôt le soumettre à leur administration locale, aux autorités nationales ou aux institutions européennes.

«La presse devrait parler davantage des droits des citoyens européens et nous tenir réguliè-rement au courant des initiatives prises au niveau de l'Union européenne.»

– Un citoyen espagnol

«Un journal européen, voilà ce qu'il faudrait.»

– Un citoyen autrichien

«L'ouverture de bureaux de conseil aux citoyens européens dans les grandes villes et les villes moyennes serait un atout et permettrait un rapprochement entre les citoyens et le système juridique et administratif européen.»

– Un citoyen roumain

La citoyenneté européenne et l'avenir de l'UE

Aux yeux de près de sept participants sur dix à la consultation (67%), leur citoyenneté européenne est avant tout synonyme d'appartenance à l'Union européenne. Cependant, les chiffres varient d'un pays à l'autre. En effet, alors que 79% des répondants grecs partagent cette opinion, seuls 39% des Tchèques établissent un lien entre citoyenneté et sentiment d'appartenance. À peine plus de la moitié de l'ensemble des participants (51%) associent la citoyenneté européenne à des valeurs et une histoire communes. On constate à nouveau d'importants écarts selon les pays, les chiffres allant de 64% pour les Autrichiens, les Français et les Roumains à 31% pour les Suédois. Parmi les autres thèmes les plus souvent évoqués, on trouve les droits supplémentaires (43%), la participation à la vie communautaire/civique (40%) et la participation à la vie politique (26%).

Que signifie pour vous la citoyenneté européenne? À quoi l'associez-vous? (cochez une ou plusieurs options)

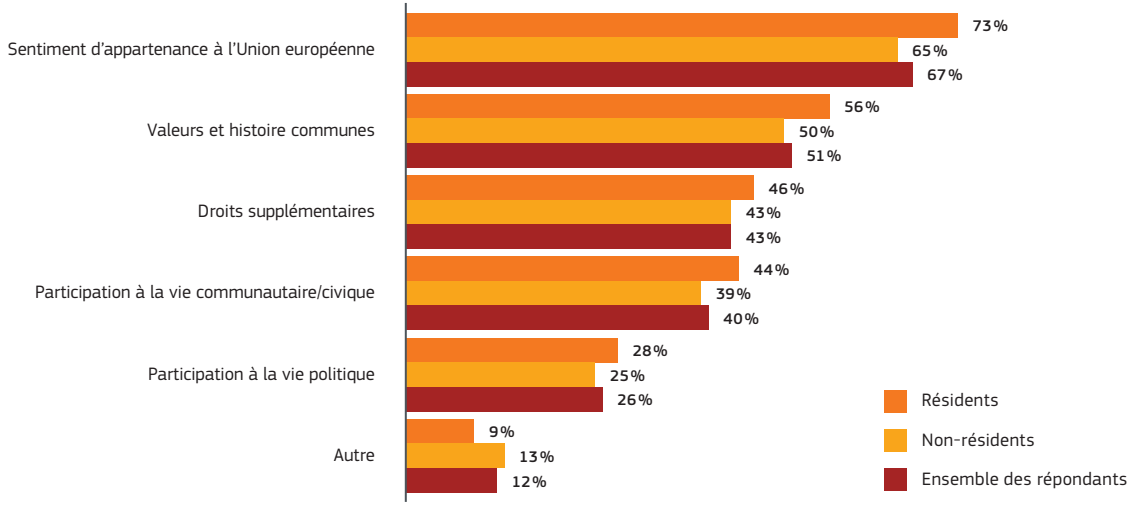

Dans la dernière question, les répondants étaient invités à expliquer dans leurs propres mots **comment ils voudraient voir l'Europe évoluer dans un avenir proche et à quoi ils souhaiteraient qu'elle ressemble en 2020**.

Les thèmes les plus évoqués sont les progrès en matière d'**intégration économique et politique**, l'évolution vers une **Union sociale** qui serait dotée d'une politique sociale commune, la **lutte contre les discriminations et les inégalités** et la construction d'une **Union prospère**. De nombreuses organisations ont souligné l'importance de la **citoyenneté européenne** et la nécessité de **renforcer la sensibilisation et le respect de certains droits spécifiques.**

Parmi les répondants qui ont formulé librement leurs attentes concernant l'évolution de l'Europe dans un avenir proche et son profil à l'horizon 2020, un tiers (31%, soit 3286 personnes) envisage l'**UE comme une Union politique**. Plus d'un participant sur dix (13%, soit 1360 personnes) a évoqué l'émergence d'une **Union sociale** et, dans les mêmes proportions (13%, soit 1333 personnes), celle d'une **Union économique plus intégrée** et plus forte. D'autres idées ont été proposées concernant le renforcement de l'**identité européenne**, des **droits européens** et de la **prise en compte des citoyens** (12%, soit 1227 personnes). Moins d'un répondant sur dix (9%, soit 929 personnes) a fait part de commentaires négatifs sur l'Union européenne pour réclamer, par exemple, que les pays européens reviennent à une coopération intergouvernementale.

Principaux sujets abordés:

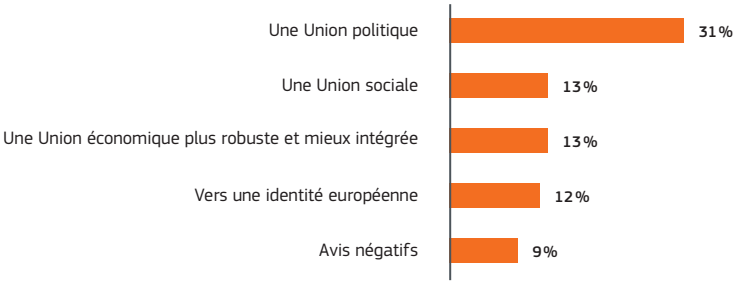

«Jouir des mêmes droits dans plusieurs pays et savoir quels sont nos droits dans chaque État membre. Voilà ce qui facilite vraiment la vie.»

– Un citoyen espagnol

«Des droits et des responsabilités supplémentaires.»

– Un citoyen lituanien

«Avoir une influence à l'échelle internationale et montrer l'exemple en matière de politique climatique. Promouvoir le multiculturalisme et le multilinguisme, sans oublier l'échange d'opinions.»

– Un citoyen finlandais

«Avec d'autres organisations de la société civile, nous soutenons activement ce nouvel instrument qu'est l'Initiative citoyenne européenne et espérons qu'il favorisera l'apport d'idées neuves dans la sphère politique européenne afin de faire vivre le processus démocratique européen...»

– Une organisation

«Les mêmes valeurs, les mêmes droits.»

– Un citoyen belge

Au chapitre de l'**Union politique**, les participants au sondage se sont exprimés en faveur de l'**intégration politique** (46 %), d'une **Union fédérale** (29 %), d'un **renforcement de la démocratie** (17 %) et de la **participation directe des citoyens** (8 %).

Répartition des sous-thèmes concernant l'Union politique:

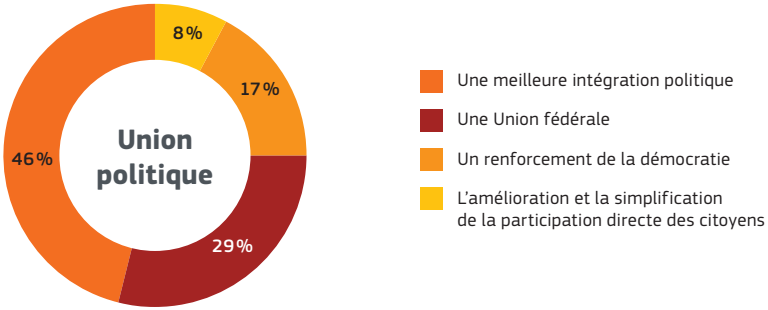

«Avant de mourir, j'aimerais que les États-Unis d'Europe deviennent une réalité.»

– Un citoyen chypriote

On constate qu'en fonction de leur nationalité, les répondants ne témoignent pas du même enthousiasme à l'égard d'une Union politique. L'intégration politique est davantage plébiscitée par les Autrichiens (96%), les Espagnols (84%) et les Italiens (80%), alors que seuls 22% des Britanniques et des Suédois, 21% des Hongrois et 20% des Slovènes y sont favorables.

Une Union politique: opinions des citoyens selon leur nationalité

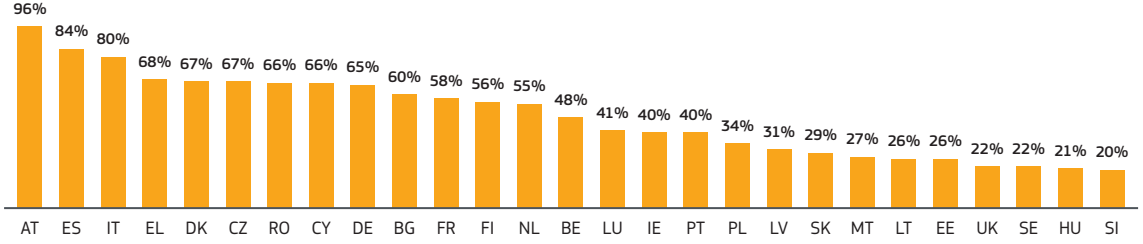

En ce qui concerne l'Union sociale, les citoyens se sont exprimés en faveur de l'**unification des systèmes de santé et de sécurité sociale** (44%) et réclament un renforcement de la lutte contre les discriminations (28%) et/ou les inégalités (27%).

Répartition des sous-thèmes concernant une Union sociale:

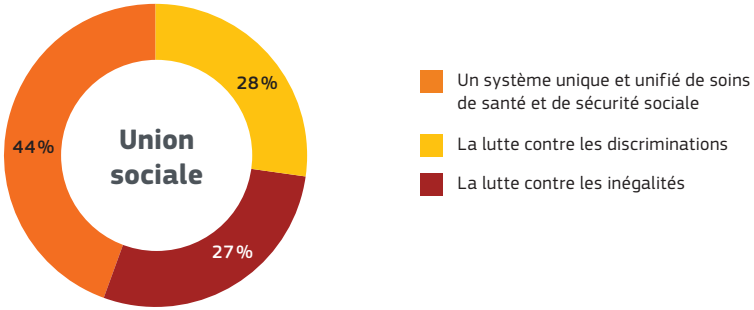

«En 2020, j'aimerais vivre dans une Union européenne qui aura su harmoniser les formalités administratives et rationaliser les services de soin de santé et la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles.»

– Un citoyen bulgare

Les Danois (55%), les Bulgares et les Chypriotes (45% dans les deux cas) sont les premiers à soutenir cette Union sociale qui ne rencontre que très peu de succès auprès des ressortissants britanniques (8%), luxembourgeois et lettons (6% dans les deux cas).

Une Union sociale: opinions des citoyens selon leur nationalité

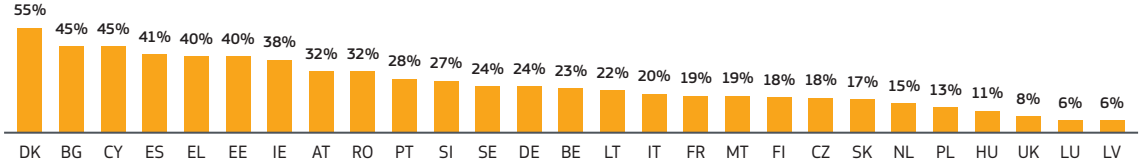

Une majorité absolue des participants au sondage qui se sont prononcés en faveur d'une Union économique plus forte ont également plébiscité l'**intégration économique** (67%) et l'émergence d'une Union économique et monétaire qui se traduirait par un transfert de souveraineté aux institutions européennes. Certains sont favorables à une **Union financière** forte et stable dont les principes directeurs seraient axés sur des politiques de **développement durable**, les **valeurs démocratiques** et le **bien-être des citoyens** (23%). Un citoyen sur dix (10%) souhaiterait que soit renforcé le pouvoir de **contrôle de l'UE dans le secteur de la finance**.

Répartition des sous-thèmes concernant une Union économique plus robuste et mieux intégrée:

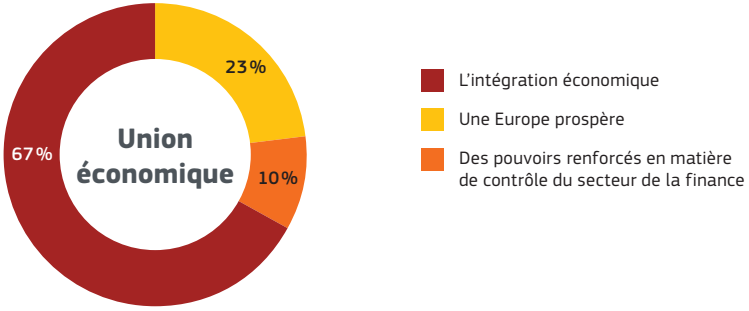

Les Chypriotes (61 %), les Lettons (46 %), les Lituaniens (37 %) et les Danois (36 %) sont les plus fervents partisans d'une Union économique plus robuste et mieux intégrée, à l'inverse des ressortissants britanniques et suédois (13 % dans les deux cas), hongrois (12 %) et estoniens (moins de 11 %).

Une Union économique plus robuste et mieux intégrée: opinions des citoyens selon leur nationalité

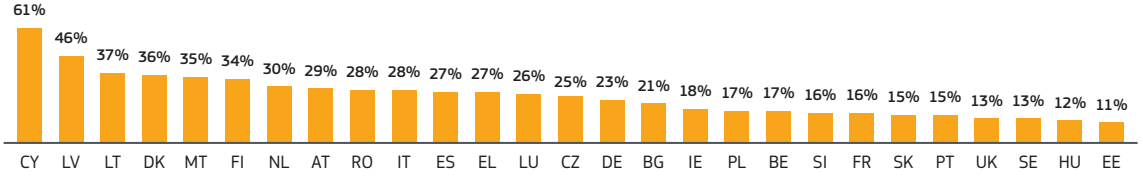

«Citoyen européen: tel doit devenir le véritable statut de tous les ressortissants des États membres de l'UE...»

– Un citoyen polonais

«Il est urgent de prendre des mesures et de définir une politique sérieuse et volontariste de croissance économique.»

– Un citoyen portugais

«Des valeurs communes dans le domaine de la justice. Maintenir une politique de libre-échange tout en freinant la mondialisation pour protéger l'environnement. Les produits ne devraient pas être transportés d'un bout à l'autre de la planète pendant leur phase de fabrication. Ces pratiques sont néfastes à de nombreux égards.»

– Un citoyen britannique

«Une Union européenne plus démocratique et l'élection de la Commission européenne au suffrage direct. Une plus grande intégration fiscale et des mesures politiques pour l'accompagner. Une meilleure harmonisation des droits sociaux et la promotion de la mobilité professionnelle. Moins de «paperasserie» dans tous les domaines, moins de restrictions. Poursuivre la lutte contre le crime organisé, via l'harmonisation des politiques pénales et le renforcement des organisations déjà en place (Eurojust, Europol, Frontex, CEPOL).»

– Un citoyen belge

«Les citoyens devraient pouvoir élire le président de la Commission au suffrage direct [...].»

– Un citoyen espagnol

LES DIALOGUES AVEC LES CITOYENS

Le débat sur l'avenir de l'Europe

La vice-présidente de la Commission Viviane Reding organise des «dialogues avec les citoyens» aux quatre coins de l'Europe.

«La citoyenneté européenne ne doit pas se limiter à un concept, affirme-t-elle. Elle doit devenir une réalité pour nos 500 millions de citoyens.

(...) et à mesure que nous construisons notre nouvelle maison européenne, nous devons impliquer les citoyens.»

Dans le cadre du vaste **«Débat sur l'avenir de l'Europe»**, la Commission européenne organise des **«dialogues avec les citoyens» aux quatre coins de l'Europe et sur Internet**. La vice-présidente de la Commission Viviane Reding, en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, et bien d'autres représentants de la Commission se rendent dans les petites et grandes villes de l'Union européenne pour écouter les citoyens exposer leurs préoccupations.

Ces dialogues sont des forums ouverts rassemblant de 200 à 500 citoyens de tous horizons et auxquels participent régulièrement des députés et des représentants des gouvernements nationaux ou régionaux.

Ces dialogues ne prétendent pas se substituer à une consultation formelle et aux processus décisionnels, mais entendent s'imposer comme **un espace public européen où les citoyens** ont la possibilité de partager leurs idées sur la citoyenneté européenne et l'avenir de l'Union.

Premiers échos

Les trois premiers dialogues avec les citoyens, organisés à Cádiz (Espagne, 27 septembre 2012), Graz (Autriche, 5 novembre 2012) et Berlin (Allemagne, 10 novembre 2012) ont permis de cerner de plus près les opinions des citoyens sur **la politique, la gouvernance et les droits européens** et ont fait jaillir une multitude d'idées.

Le thème de la crise économique s'est également invité dans la plupart des débats. Les citoyens ont fait part de leurs inquiétudes quant à ses effets directs sur les entreprises et les personnes, en particulier les jeunes. Nombre d'entre eux ont pointé du doigt la responsabilité des **banques** et plaidé pour un contrôle plus strict du secteur bancaire qui, selon eux, devrait contribuer financièrement à la reprise économique. Dans le même temps, ils étaient tous d'accord à l'idée de consacrer plus d'investissements à l'**enseignement** et la **recherche**, les deux piliers d'une croissance durable. Les participants ont réclamé à l'UE des mesures plus ambitieuses en faveur de l'**emploi**, qui facilitent notamment la **mobilité des étudiants et des travailleurs sur le territoire de l'Union**.

Les débats ont également porté sur toute une série de domaines dans lesquels les citoyens estiment que l'UE devrait encore renforcer les **droits** dont ils jouissent en tant que citoyens européens dans leur vie quotidienne. C'est ainsi qu'ont été abordés la **libre circulation**, les **droits électoraux**, l'**Initiative citoyenne européenne**, la **situation des personnes les plus vulnérables**, la **diversité linguistique** et l'**égalité hommes-femmes**.

Voici quelques idées concrètes proposées lors des discussions:

- **des cartes d'identité européennes** pour éviter toute tracasserie administrative aux citoyens vivant dans un autre État membre
- des mesures visant à aider les **personnes porteuses d'un handicap** à surmonter les problèmes auxquels elles sont confrontées
- des mesures visant à régler les problèmes de **fiscalité** entre pays transfrontaliers.

Ces dialogues avec les citoyens ont montré à quel point il était nécessaire de **mieux informer les citoyens de leurs droits européens**. Ils souhaitent en effet mieux connaître ces droits, mais aussi savoir comment les exercer et à qui s'adresser lorsqu'ils estiment qu'ils ont été bafoués.

Débat citoyen à Cádiz: comment l'Espagne et l'UE peuvent-elles sortir de la crise?

László Andor, commissaire en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, lors d'un dialogue avec les citoyens à Naples, en Italie.

Dagmar Roth-Behrent, député européen, aux côtés de la vice-présidente de la Commission Viviane Reding, lors d'un dialogue avec les citoyens à Berlin.

Par ailleurs, les participants ont longuement débattu de la **participation des citoyens à la vie démocratique de l'UE** en essayant d'identifier les moyens de contrecarrer le désintérêt vis-à-vis de la politique et de promouvoir la participation des citoyens résidant dans un autre État membre que le leur. De nombreux appels ont d'ailleurs été lancés afin que leur soit octroyé le droit de vote aux élections nationales.

Les dialogues avec les citoyens ont montré à quel point il était nécessaire d'organiser des débats publics sur l'avenir de l'Europe. Ici, les participants ont réellement eu l'occasion d'échanger de manière approfondie leurs opinions sur l'avenir de la construction européenne. À cet égard, ils ont demandé que le **processus décisionnel européen soit plus transparent** et se sont exprimés en faveur d'un **renforcement de l'identité européenne**. La citoyenneté européenne doit être à l'Union politique ce que l'euro est à l'Union monétaire. La **désignation par les partis politiques européens de candidats à la présidence de la Commission** lors des élections de 2014 constituerait déjà, par exemple, un progrès vers une Union plus politique, dotée d'institutions plus démocratiques. Enfin, les participants au débat ont évoqué des objectifs à plus long terme, tels qu'une Europe plus fédérale, l'élection au suffrage direct du président de la Commission et l'octroi de pouvoirs législatifs renforcés au Parlement européen.

Pour de plus amples informations sur les dialogues avec les citoyens, n'hésitez pas à consulter le site Internet du **Débat sur l'avenir de l'Europe** à l'adresse http://ec.europa.eu/european-debate/index_fr.htm. La Commission s'inspirera de ces dialogues dans son travail d'élaboration des politiques.

«Comment pouvons-nous attirer l'attention des citoyens lambda qui ne font pas usage de leur droit de libre circulation et ne se sentent pas concernés par les initiatives européennes?»

– Un citoyen autrichien à Graz

«Nous ne voulons pas d'une Europe à deux vitesses. Nous voulons que notre pays soit au même niveau que les autres.»

– Un citoyen espagnol à Cádiz

«Faudrait-il organiser plus de dialogues de ce type avec les citoyens?»
92,1 % de oui contre 7,9 % de non.

– Sondage mené parmi les participants à Berlin, en Allemagne

Les objectifs de l'Année européenne des citoyens:

- sensibiliser les citoyens de l'UE à leur droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire de l'Union européenne
- expliquer aux citoyens comment bénéficier concrètement des droits et politiques de l'UE
- inciter les citoyens à participer à l'élaboration des politiques de l'UE
- stimuler un débat général sur les effets des droits garantis par l'UE et le potentiel qu'ils représentent, notamment en matière de libre circulation, de citoyenneté européenne et de développement de l'Union dans son ensemble.

Pour participer,
rendez-vous sur le site Internet
de l'Année européenne
des citoyens à l'adresse:

http://europa.eu/citizens-2013/fr/home

DS-31-12-272-FR-C

Office des publications

ISBN 978-92-79-27174-8